

Le 12 janvier 2012

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 12 janvier 2012 à 21h00.

**PRÉSENTS**

Madame Manon Trudel, mairesse

Monsieur Yves Charlebois, conseiller  
Madame Penny Boulianne, conseillère  
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller  
Monsieur Michel Bourdeau, conseiller  
Madame Valerie Kirkman, conseillère

**ABSENTE**

Madame Marlène Lapointe, conseillère

**AUSSI PRÉSENTE**

Madame Lily Ducharme, secrétaire-trésorière adjointe

\*\*\*\*\*

Chacun des membres du conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié.

**2012-01-001 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par madame Valerie Kirkman  
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance extraordinaire du conseil du 12 janvier 2012 à 21h01.

ADOPTÉE

**2012-01-002 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau  
et RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire comportant les sujets suivants :

1. Engagement du secrétaire-trésorier et directeur général
2. Avis de motion – Règlement relatif au compteur d'eau

ADOPTÉE

**2012-01-003 1. NOMINATION ET ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT QUE madame Ginette Roy directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité a déposé sa lettre de démission effective le 8 janvier 2012;

Le 12 janvier 2012

*CONSIDÉRANT QUE toute municipalité doit avoir un directeur général, qui en est le fonctionnaire principal. Le secrétaire-trésorier est d'office, sous réserve de l'article 212.2, le directeur général;*  
**Art. 210** du C.M.

*CONSIDÉRANT QU'en vertu du code municipal toute municipalité doit avoir un officier préposé à la garde de son bureau et de ses archives. Cet officier est désigné sous le nom de « secrétaire-trésorier »;*  
**Art. 179** du C.M.

*CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'est prévalu des dispositions prévues à l'article 212.1 du Code municipal du Québec;*

**EN CONSÉQUENCE,**

*Il est PROPOSÉ par madame Penny Boulianne*

*Il est PAR CONSÉQUENT RÉSOLU,*

*DE NOMMER monsieur Ronald Kelley à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, à compter de l'adoption de cette résolution soit le 12 janvier 2012.*

*DE FIXER la rémunération du directeur général et secrétaire-trésorier au salaire annuel de 67,000 \$ selon les conditions stipulées dans son contrat de travail.*

*D'AUTORISER madame Manon Trudel, mairesse, à signer ledit contrat.*

*Madame la mairesse demande le vote.*

<i>Pour :</i>	<i>Monsieur Yves Charlebois</i>	<i>Contre :</i>
	<i>Madame Penny Boulianne</i>	
	<i>Monsieur Jean-Pierre Brazeau</i>	
	<i>Monsieur Michel Bourdeau</i>	
	<i>Madame Valerie Kirkman</i>	

**ADOPTÉE**

## **2. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU COMPTEUR D'EAU**

*Un AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur Yves Charlebois, conseiller, à l'effet qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, le règlement numéro 99-475 et ses amendements pour fournir des compteurs d'eau à tout bâtiment ou établissement de consommateur dont la quantité d'eau excède le niveau de consommation ordinaire afin de mesurer la quantité d'eau fournie, pour fixer le tarif de consommation d'eau et pour fixer le tarif de la location des compteurs d'eau sera modifié.*

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

### **2012-01-004 LEVÉE DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2012**

*Il est PROPOSÉ par madame Penny Boulianne  
et RÉSOLU*

*DE LEVER la séance extraordinaire du conseil du 12 janvier 2012 à 21h06.*

**ADOPTÉE**

---

*Manon Trudel, M.Sc.A  
Mairesse*

---

*Lily Ducharme  
Secrétaire-trésorière adjointe*